

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 28 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai à 19 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Véronique CORNET, José Manuel ROQUE, Cathy SEGURA, Angélique RODRIGUEZ, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Danielle TERRAL, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Laurent LEMONNIER, Isabelle MEROUGE.

Absents excusés : Marie LASCOURREGES donne pouvoir à Pierre GACHET, Florence OVEJERO donne pouvoir à Jean SAMENAYRE, Stéphane SANCHIS donne pouvoir à Cathy SEGURA, Marie-Chantal MACHADO donne pouvoir à Danielle TERRAL, Pierre GREIL donne pouvoir à Sylvie DESMOND, Vincent FEUGA donne pouvoir à Patrick FAGGIANI, Emilie BERRET donne pouvoir à Nathalie DEJEAN.

Absents : Claude BAZARD, Ivana CHIRICO-GRENIER.

Cathy SEGURA est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 27 mai 2018

1 - VOTE DE L'URGENCE POUR LA TENUE D'UN CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que selon les dispositions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile. L'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise alors que le délai de convocation, qui est fixé à cinq jours francs dans les communes de 3500 habitants et plus, en cas d'urgence peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal les motifs du Conseil Municipal extraordinaire de ce jour. Suite aux actes délinquants de la nuit du 25 au 26 mai et de la nuit du 26 au 27 mai 2018, il convient de prendre des décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote l'urgence et accepte la tenue du conseil municipal extraordinaire du lundi 28 mai 2018.

2 - POSITION CONCERNANT LES ACTES DELINQUANTS DES NUITS DU 25 AU 27 MAI 2018

La commune de Créon a de nouveau connu des agissements délictueux dans la nuit du 25 au 26 mai 2018. Les vitrines de deux commerces et de locaux communaux situées sur le boulevard de Verdun ont été détruites. Durant la même nuit, un individu au guidon d'un quad a pratiqué un rodéo au centre-ville. Il récidivait la nuit suivante près de l'EHPAD. Ces faits récents s'ajoutent à beaucoup d'autres depuis de nombreux mois, créant dans la population un sentiment de désordre croissant.

Le conseil municipal de Créon déplore et condamne ces actes avec la plus grande vigueur. Il est conscient de l'exaspération de la population et lui demande de conserver son calme. Il condamne les propos qui, ici ou là, appellent les habitants à organiser eux-mêmes une auto-défense que la loi interdit. Au-delà de leurs interrogations

sur l'efficacité des pouvoirs publics à canaliser les comportements déviants, les administrés peuvent apporter leur aide aux forces de sécurité en leur signalant systématiquement les infractions ou les incivilités dont ils sont témoins.

Le conseil municipal de Créon compte sur la gendarmerie pour mettre fin à ces comportements et arrêter le ou les auteurs de ces exactions. Ses résultats récents dans l'élucidation des cambriolages ou de la destruction des vitres de deux autocars scolaires sont le gage de son professionnalisme. Mais la situation actuelle à Créon nécessite de faire plus. L'assemblée délibérante demande donc avec insistance au Préfet et à la hiérarchie de la gendarmerie que les effectifs soient renforcés en permanence, en particulier le week-end, mais également que des gendarmes puissent agir en civil.

Le conseil municipal de Créon souhaite que le Procureur de la république, qui a eu l'occasion d'écrire officiellement qu'il portait toute l'attention nécessaire à la situation de Créon en matière d'incivilités et de délinquance, poursuive énergiquement lorsqu'il dispose d'éléments probants.

Les élus et la population de Créon attendent donc que les pouvoirs publics traitent rapidement et efficacement une situation anormale due à des comportements délictuels. Ils demandent des renforts pour permettre à la gendarmerie de démultiplier son action afin que Créon retrouve sa tranquillité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Pierre GACHET	Jean SAMENAYRE	Sylvie DESMOND	Pierre GREIL <i>Procuration</i>
Cathy SEGURA	Patrick FAGGIANI	Angélique RODRIGUEZ	Stéphane SANCHIS
Florence OVEJERO <i>Procuration</i>	Mathilde FELD	José Manuel ROQUE	Ivana CHIRICO-GRENIER <i>Absente</i>
Guillaume DEPINAY-GENIUS	Isabelle MEROUGE	Marie Chantal MACHADO <i>Absente</i>	Nathalie DEJEAN-IBANEZ
Laurent LEMONNIER	Emilie BERRET <i>Procuration</i>	Vincent FEUGA <i>Procuration</i>	Véronique CORNET
Jean-Claude LINARES	Marie LASCOURREGES <i>Procuration</i>	Danielle TERRAL	Claude BAZARD <i>Absent</i>